L'ÉDUCATION AU CONSEIL DE L'EUROPE



Compétences et qualifications pour la vie en démocratie



Relever ensemble les défis d'aujourd'hui

Cadre européen commun de référence pour les langues

Corruption dans l'éducation

Aider l'école à devenir un « lieu sûr »

Harcèlement à l'école

Promouvoir un dialogue basé sur l'ouverture et le respect Intégration linguistique des migrants adultes

Portfolio européen des langues

Échec scolaire

Langue(s) de scolarisation pour l'égalité des chances et une éducation de qualité Adopter les normes éthiques les plus élevées

Reconnaissance des qualifications des réfugiés

Réconciliation et consolidation de la paix

Enseignement tendancieux de l'histoire

Enseignement des sujets controversés

Désenchantement démocratique

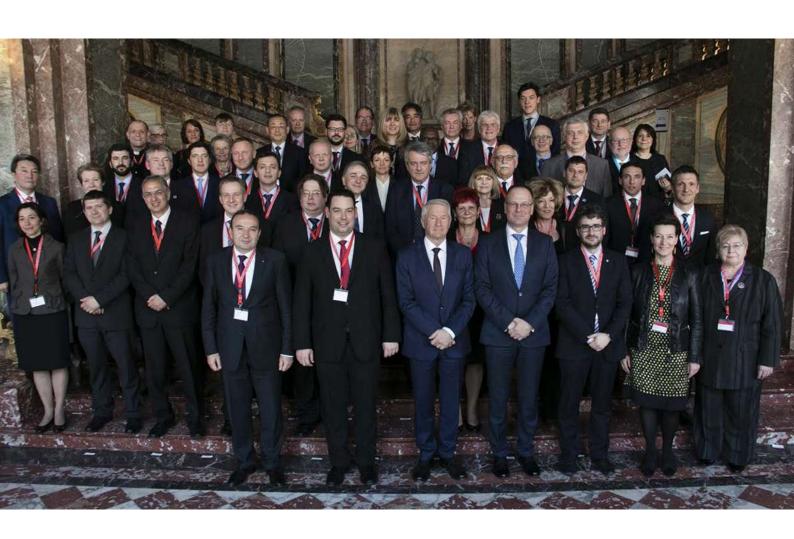
Table des matières

RELEVER ENSEMBLE LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI	2
GARANTIR LE DROIT À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ POUR TOUS	5
L'ÉDUCATION AU CONSEIL DE L'EUROPE	7
LA DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE ET DE LA PARTICIPATION	9
LE COMITÉ DIRECTEUR POUR LES POLITIQUES ET PRATIQUES ÉDUCATIVES (CDPPE)	11
ACTIVITÉS	13
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	17
PROGRAMME	18
NOS RÉSEAUX	20
PRODUIRE UN IMPACT	22
LE SERVICE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES	26
RESSOURCES EN LIGNE ET SITES WEB	27
LE CDPPE EN IMAGES	29
L'ÉDUCATION EN IMAGES	30
GARDEZ LE CONTACT!	31



Garantir le droit à une éducation de qualité pour tous

- e Conseil de l'Europe prône une éducation de qualité dont l'objectif est la préparation non seulement à l'emploi, mais aussi à une vie de citoyen actif dans une société démocratique, à un épanouissement personnel ainsi qu'au développement et à la consolidation d'une base de connaissances approfondie et diversifiée. Ces quatre finalités, d'égale importance, sont parfaitement compatibles et se renforcent mutuellement. Ainsi, nombre des compétences requises pour exercer une citoyenneté active favorisent aussi l'employabilité et participent au développement de l'individu.
- En Europe, les systèmes éducatifs devraient permettre à tout apprenant de développer pleinement ses capacités et de concrétiser ses ambitions. Cela est d'autant plus important pour les personnes issues de milieux dans lesquels l'éducation est considérée davantage comme une perte de temps que comme une ouverture. C'est pourquoi un système éducatif de qualité devrait être en mesure de proposer des possibilités d'apprentissage adaptées à chacun. Si l'on dépasse les considérations institutionnelles pour se placer au niveau du système, il apparaît de plus en plus évident que l'inclusion est une dimension majeure de la qualité. Un système éducatif pourrait-il prétendre à l'excellence s'il laisse sur le bord du chemin une grande partie des apprenants?
- Une éducation de qualité s'articule différemment selon qu'il s'agit d'enseignement obligatoire ou d'enseignement non obligatoire, d'éducation préscolaire ou d'enseignement supérieur. Certains groupes de personnes ont besoin d'une attention particulière et de mesures spécifiques pour pouvoir bénéficier d'une éducation de qualité adaptée à leurs besoins, mais il convient d'offrir à tous une éducation de qualité.
- Les pouvoirs publics ont une mission importante à remplir qui consiste à veiller à ce qu'une éducation de qualité soit accessible à tous. Ils le font à des niveaux différents et de manière différente selon les pays. L'éducation peut être dispensée par le secteur privé, mais dans un cadre déterminé par les pouvoirs publics. La responsabilité de ces derniers ne s'arrête ni aux portes des établissements privés ni à la fin de l'enseignement obligatoire.



L'éducation au Conseil de l'Europe

e programme du Conseil de l'Europe en matière d'éducation découle de la Convention culturelle européenne (STE n° 18) et de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (STE n° 165), ainsi que de plusieurs recommandations adoptées par le Comité des Ministres et relatives à la responsabilité des pouvoirs publics dans la mise en œuvre effective d'un enseignement inclusif de qualité, à la citoyenneté démocratique, aux droits de l'homme ou encore à la lutte contre la discrimination dans l'éducation.

La Convention culturelle européenne

Le rôle majeur que joue la culture dans le développement des connaissances sociales, la compréhension de l'autre et la transmission de valeurs a toujours été reconnu. La culture est en effet une condition préalable à une vie satisfaisante, ainsi qu'une source d'épanouissement. Depuis sa création, le Conseil de l'Europe est conscient que la culture et l'éducation favorisent le respect de la diversité culturelle tout en défendant des valeurs fondamentales communes. La Convention culturelle européenne est le fondement de la coopération européenne dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et du sport, auxquels les principes des droits de l'homme et de la démocratie énoncés par le Conseil de l'Europe devraient s'appliquer. Les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont parties à la Convention culturelle européenne; le Bélarus, le Saint-Siège et le Kazakhstan, qui ne sont pas membres de l'Organisation, sont également signataires de la convention.

La Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation

- La 25° session de la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Éducation a eu lieu à Bruxelles les 11 et 12 avril 2016. Elle a été organisée en coopération avec les autorités belges et le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE).
- Quarante-six États parties à la Convention culturelle européenne ont assisté à la conférence. Le Canada et le Japon étaient présents en qualité d'observateurs, aux côtés de l'Union européenne, de l'UNESCO, de l'OCDE et de plusieurs organisations internationales non gouvernementales.
- Les ministres ont accueilli favorablement le nouveau Cadre de référence pour les compétences nécessaires à une culture de la démocratie, développé par le Conseil de l'Europe. Ils se sont engagés à accroître l'efficacité de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (ECD/EDH) à tous les niveaux d'éducation et de formation et pour tous les individus.

Le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

Le programme du Conseil de l'Europe consacré à l'éducation est supervisé par le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et le Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne. Ces deux comités coopèrent étroitement à la mise en œuvre du programme, conformément aux normes et aux priorités politiques du Conseil de l'Europe. Ils collaborent par ailleurs avec d'autres instances compétentes de l'Organisation, ainsi qu'avec d'autres institutions internationales, les pouvoirs publics et des organisations de la société civile.

La Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne

Cette convention a été élaborée par le Conseil de l'Europe et l'Unesco, et adoptée par des représentants nationaux réunis à Lisbonne, du 8 au 11 avril 1997. Depuis, 53 pays ont ratifié cet instrument, que l'on appelle généralement la Convention de Lisbonne, notamment tous les pays membres de la Convention culturelle européenne à l'exception de deux.

Le Comité de la Convention de Lisbonne

Un comité spécial a été créé en 1999 pour superviser la mise en œuvre de la Convention de Lisbonne. Le Comité de la Convention de Lisbonne compte des membres de chacun des États parties; d'autres pays et organisations (par exemple l'Union européenne et le président du Réseau européen des centres nationaux d'information sur la reconnaissance et la mobilité universitaires) peuvent participer à ses réunions. Ce comité peut également adopter des recommandations relatives à la reconnaissance des qualifications.



La Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation

ncrée dans la Convention culturelle européenne, la mission de la Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation (qui fait partie de la Direction générale de la démocratie/DGII du Conseil de l'Europe) est de promouvoir le développement de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit grâce aux programmes du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'éducation, de la politique de jeunesse et de la pratique en la matière. Les programmes mettent l'accent sur la génération montante, pour permettre aux enfants et aux jeunes de devenir des citoyens européens responsables et engagés, qui défendent les droits de l'homme et participent pleinement à la vie démocratique.

Le Service de l'éducation

- Le Service de l'éducation élabore des politiques et des pratiques en vue d'aider les États membres à développer une culture de la démocratie par le biais de l'éducation. Son action couvre tous les domaines et niveaux de l'enseignement. Le Service de l'éducation œuvre en outre au renforcement des capacités et à la coopération. Parmi les instruments clés à sa disposition figurent la Convention culturelle européenne (article 2), le nouveau cadre de compétences pour une culture de la démocratie, la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, la Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux États membres en vue d'assurer une éducation de qualité, la Convention de Lisbonne et le Cadre européen commun de référence pour les langues.
- Le programme est supervisé par le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et englobe des projets sur : l'éducation à la citoyenneté démocratique/l'éducation aux droits de l'homme ; la citoyenneté numérique ; les compétences pour une culture de la démocratie ; l'Espace européen de l'enseignement supérieur ; la reconnaissance des qualifications ; l'enseignement de l'histoire ; les politiques linguistiques ; l'intégration linguistique des migrants adultes ; la formation et le renforcement des capacités des professionnels de l'éducation (programme Pestalozzi) ; l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation ; la mémoire de l'Holocauste et la prévention des crimes contre l'humanité ; et la dimension religieuse du dialogue interculturel.
- Une partie du programme est menée par le biais des programmes conjoints avec la Commission européenne, le mécanisme de subvention Espace économique européen/Norvège et le Centre européen pour les langues vivantes à Graz, ainsi qu'en coopération avec le Centre européen Wergeland.

Centre européen pour les langues vivantes (CELV) – Accord partiel élargi

Le CELV a pour mission la mise en œuvre de politiques linguistiques et la promotion des innovations dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes, en tenant compte de la complémentarité entre les deux instances du Conseil de l'Europe (Strasbourg et Graz) chargées de l'éducation aux langues. Les objectifs stratégiques du centre sont la valorisation de la pratique dans le domaine de l'apprentissage et de l'enseignement des langues vivantes, la promotion du dialogue et de l'échange entre les différents acteurs du domaine; la formation des agents multiplicateurs et l'aide aux réseaux et le soutien aux projets de recherche liés à son programme. A cet effet, le CELV organise des projets internationaux.



Le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE)

e Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) supervise les programmes du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation et conseille le Comité des Ministres sur les questions éducatives. Les gouvernements des 50 États parties à la Convention culturelle européenne sont représentés au sein du CDPPE par des hauts fonctionnaires de l'enseignement général et de l'enseignement supérieur. Plusieurs ONG actives dans le domaine de l'éducation ont le statut d'observateur auprès du CDPPE.

TÂCHES DU CDPPE

- ► Favoriser l'échange d'**idées, d'informations et de bonnes pratiques** entre ses membres sur les questions d'éducation.
- Promouvoir et faciliter la coopération et la compréhension entre les États membres.
- Promouvoir des réformes des politiques et des systèmes éducatifs dans le but de développer davantage les compétences et la participation démocratiques, ainsi que l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- **Conseiller** les décideurs politiques et les professionnels de l'éducation dans les États parties à la Convention culturelle européenne sur la mise en œuvre de politiques éducatives conformément au programme d'activités adopté par le Comité des Ministres.
- Élaborer des recommandations et autres instruments permettant aux États parties à la Convention culturelle européenne de concevoir des politiques éducatives conformes aux principes et normes de l'Organisation, et de les mettre en œuvre.
- Fournir aux États membres **un cadre de référence pour les compétences** nécessaires à une culture de la démocratie en vue d'évaluer les réalisations des apprenants dans les domaines de la citoyenneté, des droits de l'homme et du dialogue interculturel, et pour, ce faisant, permettre aux États membres d'évaluer l'efficacité de leurs programmes d'enseignement et de formation en la matière.
- Promouvoir une éducation de qualité au moyen d'actions spécifiques relevant des politiques éducatives afin de favoriser des environnements d'apprentissage sûrs pour tous, mais aussi l'inclusion sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes et la non-discrimination dans le secteur de l'éducation.
- Concevoir des actions spécifiques en coopération avec les mécanismes conventionnels pertinents pour la mise en œuvre effective du droit à l'éducation pour tous et la promotion de mesures adaptées en faveur des groupes vulnérables

Activités

Compétences et qualifications pour la vie en démocratie

Éducation à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme (ECD/EDH)

À la suite de l'adoption de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme en 2010, ce projet soutient la promotion des valeurs des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit par l'éducation dans les États parties à la Convention culturelle européenne, grâce à la collecte et à l'analyse de données, et un dialogue permanent entre les principaux acteurs.

Compétences pour une culture de la démocratie

La définition d'un cadre de référence grâce auquel identifier et décrire les compétences nécessaires aux individus pour participer effectivement à des sociétés démocratiques et qui peuvent être acquises au moyen de l'éducation formelle, informelle et non formelle est la colonne vertébrale de ce projet. Le Conseil de l'Europe proposera un modèle de compétences pour une culture de la démocratie, ainsi que des descripteurs génériques que les États membres pourront adapter et intégrer dans leurs pratiques et politiques éducatives respectives, tout en adhérant aux valeurs et principes communs de l'Organisation.

Éducation à la citoyenneté numérique

Ce projet s'appuie sur les réalisations de l'actuel programme en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et d'éducation aux droits de l'homme. Il permettra de promouvoir et de partager les meilleures pratiques inspirées des politiques et des programmes mis en place dans les États membres pour l'acquisition par les élèves de compétences citoyennes numériques par le biais du programme d'enseignement et, pour les enseignants, grâce à la formation initiale et continue.

L'enseignement supérieur et la culture de la démocratie

L'enseignement supérieur occupe une place centrale dans la formation de la culture de la démocratie sans laquelle, dans la pratique, les institutions et les lois démocratiques ne fonctionnent pas. Il a également un rôle essentiel à jouer dans l'analyse et le réexamen de la manière dont nos démocraties doivent évoluer au cours de la génération à venir pour garantir l'adhésion des citoyens aux valeurs européennes et leur participation active à la vie publique.



L'enseignement supérieur et la recherche

Les travaux du Conseil de l'Europe dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche sont axés sur des questions en lien avec la reconnaissance des qualifications, la responsabilité publique pour l'enseignement supérieur et la recherche, la gouvernance de l'enseignement supérieur et d'autres sujets pertinents pour la création de l'Espace européen de l'enseignement supérieur. Le Conseil de l'Europe soutient également la réforme de l'enseignement supérieur dans les régions dites prioritaires, et notamment l'Europe du Sud-Est, le Caucase du Sud et les pays de la CEI.

Égalité des chances et éducation de qualité pour tous

Enseigner l'histoire dans l'Europe contemporaine

Le but général de ce projet est de renforcer l'expertise des responsables politiques des États membres pour leur permettre de relever les grands défis culturels et politiques avec lesquels l'enseignement de l'histoire est aux prises dans l'Europe d'aujourd'hui. La production de documents d'orientation traitant des principaux problèmes rencontrés dans le domaine de l'enseignement de l'histoire au XXI^e siècle contribuera à assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire.

Mémoire de l'Holocauste et prévention des crimes contre l'humanité

L'objectif de ce projet est de promouvoir la mise en œuvre d'un ensemble de mesures éducatives dans les États membres en vue d'empêcher la répétition ou la négation des événements dévastateurs qui ont marqué l'histoire européenne, et notamment l'Holocauste, les crimes contre l'humanité, l'épuration ethnique et les violations des droits de l'homme à grande échelle.

Éducation plurilingue

Ce projet a pour objectif de définir des politiques et des orientations globales en matière d'enseignement des langues, en tenant compte de toutes les catégories de langues (langues de scolarisation, langues étrangères et langues régionales/minoritaires/ de la migration), ainsi que des répertoires linguistiques/culturels des apprenants.

Langues de scolarisation

Le projet vise à définir/rendre explicites les compétences linguistiques requises pour apprendre/enseigner quelque matière scolaire que ce soit, par l'analyse des programmes d'enseignement existants et les travaux de recherche entrepris par des experts du domaine de l'éducation.

Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA)

Ce projet vise à apporter un soutien aux responsables politiques et aux professionnels de la formation et de l'évaluation de la compétence en langue des migrants adultes, afin de faciliter l'intégration des migrants dans la société civile, en concevant des outils adaptés à leurs besoins multiples et spécifiques.

Éthique, transparence et intégrité dans l'éducation (ETINED)

Grâce à sa plateforme, ce projet facilitera l'échange d'informations et de bonnes pratiques sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation, avec une attention particulière à la lutte contre la corruption et la fraude dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Programme Pestalozzi – Travail en réseau et formation des professionnels de l'éducation

Ce programme du Conseil de l'Europe est destiné au perfectionnement professionnel des enseignants et du personnel éducatif. Il est conçu pour aider les formateurs, les enseignants et les autres professionnels de l'éducation à remplir leurs missions, dans des sociétés de plus en plus multiculturelles.





Renforcement des capacités

Coopération bilatérale et régionale

u moyen du renforcement des capacités et de la coopération bilatérale et régionale, le Service de l'éducation du Conseil de l'Europe vise à accroître la capacité des systèmes éducatifs nationaux à dispenser une éducation à la citoyenneté de qualité, à lutter contre la discrimination dans l'enseignement, à soutenir des mesures de lutte contre la corruption et à combattre l'extrémisme et la violence à l'école.

- Les projets sont mis en œuvre dans plusieurs cadres, dont le programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe pour les pays du partenariat oriental, couvrant les domaines thématiques que sont l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme, le renforcement de l'intégrité et la lutte contre la corruption dans l'enseignement supérieur, à la suite du lancement de la Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED).
- La coopération régionale été favorisée grâce à l'organisation d'universités d'été pour la démocratie et les droits de l'homme en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans les États baltes, avec le soutien d'une subvention de la Norvège et en coopération avec le Centre européen Wergeland.
- En Europe du Sud-Est, de nouvelles initiatives en matière d'éducation sont prévues dans le cadre de la «Facilité horizontale pour l'Europe du Sud-Est» (Union européenne-Conseil de l'Europe), qui mettront tout particulièrement l'accent sur les compétences démocratiques et la lutte contre la corruption.
- Enfin, le programme conjoint de projets pilotes Union européenne-Conseil de l'Europe sur le thème « Droits de l'homme et démocratie en action » continuera de soutenir les pays qui souhaitent travailler sur ces questions spécifiques.



Programme

- e programme du Service de l'éducation est déterminé par ses États membres. Son objectif est de contribuer au développement d'une culture de la démocratie au moyen d'une éducation de qualité.
- Pour atteindre cet objectif, le Conseil de l'Europe fait en sorte de favoriser la coopération intergouvernementale (comités et groupes de travail), ainsi que les échanges d'informations et de politiques et pratiques novatrices (réseaux) au niveau européen, mais aussi l'apprentissage par les pairs entre les États membres (séminaires, symposiums, conférences).
- Les principaux groupes ciblés par le programme sont les décideurs au sein des ministères de l'Éducation des États membres et d'autres acteurs de l'enseignement public des agences spécialisées, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur et les universités et, enfin, les organisations non gouvernementales.
- Le programme est soutenu d'une part par le Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz, qui met en œuvre la politique du Conseil de l'Europe dans les États membres de l'accord partiel élargi grâce au développement et à la diffusion de bonnes pratiques, et d'innovations en matière d'enseignement des langues; et, d'autre part, par le Centre européen Wergeland, à Oslo, qui œuvre pour l'éducation au profit de la compréhension interculturelle, pour les droits de l'homme, pour la sensibilisation à la culture de la démocratie et à la nécessité du dialogue interculturel auprès des professionnels dans tous les secteurs de l'éducation.

- Des activités de coopération et de renforcement des capacités sont conduites dans plusieurs régions géographiques prioritaires, dont les pays du partenariat oriental et l'Europe du Sud-Est. La coopération régionale est favorisée grâce à l'organisation d'universités d'été pour la démocratie et les droits de l'homme en Europe centrale, en Europe du Sud-Est et dans les États baltes.
- Le Service de l'éducation met en œuvre son programme de deux ans au moyen d'activités spécifiques conduites par plusieurs équipes de projet internationales, qui:
 - ▶ coopèrent avec des experts de plus de 50 pays européens et rédigent des recommandations de politique générale;
 - ▶ fournissent des orientations et des boîtes à outils aux décideurs, aux concepteurs de programmes, aux auteurs de manuels et aux formateurs d'enseignants;
 - collectent des bonnes pratiques applicables dans différents contextes.

Comment ça marche?

À la suite de l'adoption du programme et du budget du Conseil de l'Europe par le Comité des Ministres, le Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) prépare un programme opérationnel sur deux ans organisé autour de problématiques éducatives qui requièrent la prise de mesures. Plusieurs groupes d'experts sont désignés pour chaque projet: ces groupes rassemblent des experts gouvernementaux désignés par les autorités nationales, ainsi que des experts indépendants sélectionnés par le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Comment s'investir?

En coopérant avec votre ministère de l'Éducation pour participer en tant que représentant de votre pays aux différents groupes de projets. Le Conseil de l'Europe publie en ligne une liste des représentants ministériels.

Comment bénéficier des activités du programme?

En participant à des ateliers et des séminaires, en consultant les divers sites web du programme, en organisant des manifestations nationales pour la diffusion des résultats, ou encore en traduisant des publications dans vos langues nationales.

Nos réseaux

Les coordinateurs ECD/EDH



Les coordinateurs pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (coordinateurs ECD/EDH) sont des personnes de contact désignées officiellement pour assurer que les informations du Conseil de l'Europe sur cette thématique sont diffusées dans les États membres et pour tenir les partenaires internationaux informés des développements en la matière dans leur propre pays. La plupart sont des représentants des ministères de l'Éducation ou d'établissements professionnels de formation.

Le Groupe de contact international sur l'ECD/EDH



En 2011, un Groupe de contact international sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a été constitué pour assurer une étroite coopération entre les initiatives régionales et internationales dans ce domaine. Il réunit le Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (BIDDH/OSCE), la Commission européenne, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), l'Organisation de la Ligue arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO), l'Organisation des États américains et le Conseil de l'Europe.

Le réseau des agents nationaux de liaison (ANL) du programme Pestalozzi



Chaque État signataire de la Convention culturelle européenne désigne un agent national de liaison, qui est responsable du programme Pestalozzi dans son pays. Les ANL sont généralement choisis parmi le personnel des autorités éducatives centrales ou au sein du corps enseignant. Une réunion plénière des ANL est organisée tous les deux ans pour permettre le partage d'expériences, améliorer l'organisation du programme Pestalozzi et le développer.

Le réseau ENIC/NARIC – Réseau européen des centres nationaux d'information sur la mobilité et la reconnaissance académiques



- Le Conseil de l'Europe et l'Unesco ont créé le réseau ENIC en 1994 pour élaborer une politique et une pratique communes dans l'ensemble des pays européens concernant la reconnaissance des qualifications. Le réseau ENIC joue par ailleurs un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'Unesco sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne, adoptée à Lisbonne le 11 avril 1997.
- Le réseau ENIC coopère très étroitement avec le réseau NARIC de l'Union européenne, comme en témoignent leurs réunions annuelles conjointes. Tous les membres du réseau NARIC sont également membres du réseau ENIC. À l'inverse, le réseau ENIC inclut des pays qui ne sont pas membres du réseau de l'Union européenne en matière d'éducation.

La Plateforme ETINED – Éthique, transparence et intégrité dans l'éducation



La Plateforme ETINED est un réseau de spécialistes nommés par les États parties à la Convention culturelle européenne. Sa mission essentielle réside dans l'échange d'informations et de bonnes pratiques en matière d'éthique et d'intégrité dans l'éducation, une attention particulière devant être portée à la lutte contre la corruption et la fraude dans l'enseignement et la recherche.

Le Groupe consultatif ad hoc sur l'enseignement supérieur

L'objectif de ce groupe est de conseiller les États membres sur des questions en lien avec la politique en matière d'enseignement supérieur, conformément aux priorités du programme du Conseil de l'Europe.

Le Centre européen Wergeland



THE EUROPEAN
WERGELAND
CENTRE
Le Centre européen Wergeland est un centre de ressources pour l'éducation à la compréhension interculturelle, aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Fruit de la coopération entre la Norvège et le Conseil de l'Europe, il a été inauguré à Oslo le 29 mai 2009.

Produire un impact

Soutenir nos groupes cibles : une sélection de ressources

Pour les décideurs



Fiches thématiques

- Le désenchantement démocratique
- La reconnaissance des qualifications des réfugiés
- L'intégration linguistique des migrants adultes
- Le harcèlement à l'école
- L'enseignement des sujets controversés
- L'échec scolaire
- La corruption dans l'éducation
- L'enseignement tendancieux de l'histoire
- Programme Éducation 2016-2017
- Déclaration de Bruxelles des 11-12 avril 2016



Compétences pour une culture de la démocratie – Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses (2016)

Les sociétés européennes contemporaines sont confrontées à de nombreux défis qui menacent la légitimité des institutions démocratiques et la coexistence pacifique au sein des pays européens. L'éducation formelle est un outil essentiel pour répondre à ces défis. Cet ouvrage propose un nouveau modèle théorique des compétences qui permettent aux citoyens de participer à une culture de la démocratie et de vivre ensemble en paix dans des sociétés culturellement diverses. L'ouvrage constitue la première composante d'un nouveau cadre de référence des compétences nécessaires à une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.

Compétences pour une culture de la démocratie – Vivre ensemble sur un pied d'égalité dans des sociétés démocratiques et culturellement diverses – Synthèse (2016)

Cette brochure, utile pour une consultation aisée et rapide, est une synthèse de l'ouvrage *Compétences pour une culture de la démocratie*.











Élaboration et révision des programmes d'enseignement pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (2015)

Le Conseil de l'Europe, l'Unesco, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation des États américains ont produit ensemble cette publication pour soutenir les États membres dans leur engagement à promouvoir l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme, et à améliorer l'accès de tout un chacun à une éducation de qualité.

ISBN 978-92-871-9893-8

Intersections – Politiques et pratiques pour l'enseignement des religions et des visions non religieuses du monde en éducation interculturelle (2015)

Intersections vise à apporter des outils aux décideurs, aux établissements scolaires et aux formateurs d'enseignants dans les États membres du Conseil de l'Europe, et à toute autre personne intéressée, pour faire face aux difficultés découlant de l'interprétation de la Recommandation CM/Rec(2008)12 du Comité des Ministres relative à la dimension des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle.

ISBN 978-92-871-8123-7

L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre (ILMA) (2014)

Ce recueil propose aux États membres des modalités spécifiques pour aider les migrants adultes à se familiariser avec la langue de leur pays d'accueil. L'accent est mis sur l'organisation de formations en langues qui doivent répondre aux besoins réels de communication des migrants. Celles-ci ne sauraient être envisagées du seul point de vue technique, mais doivent être conduites conformément aux valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe. Cet ouvrage propose des instruments et des démarches destinés à assurer la mise en œuvre de politiques efficaces.

ISBN 978-92-871-7961-6

Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010)

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010), adoptée par les 47 États membres de l'Organisation dans le cadre de la Recommandation CM/Rec(2010)7, est une référence fondamentale pour tous ceux qui exercent des activités en la matière. Elle fixe une approche et un cadre d'action communs dans les États membres, et permet de diffuser des bonnes pratiques et d'élever les normes en Europe et par-delà ses frontières. ISBN 978-92-871-6898-6

Cadre européen de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer (2005)

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) a été adopté à grande échelle pour déterminer les normes applicables aux programmes d'enseignement, concevoir des stages, développer du matériel et procéder à l'évaluation et à la certification. Cet ouvrage aidera les lecteurs à mieux comprendre le CECR et ses applications possibles dans différents secteurs de l'éducation. ISBN 978-2-27805813-6

Pour les enseignants et formateurs d'enseignants









Les dimensions linguistiques de toutes les matières scolaires – Un guide pour l'élaboration des curriculums et pour la formation des enseignants (2016)

Ce guide est un document politique et un instrument de travail qui prône la convergence et la cohérence entre les dimensions linguistiques des différentes matières scolaires.

Il propose des mesures pour rendre explicites – dans les programmes, le matériel pédagogique et la formation des enseignants – les normes et les compétences linguistiques que les élèves doivent maîtriser pour chaque discipline scolaire.

ISBN 978-92-871-8231-9

Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle (2016)

Ce guide a pour objectif d'aider à une meilleure mise en œuvre des valeurs et principes de l'éducation plurilingue et interculturelle dans l'enseignement de toutes les langues : étrangères, régionales ou minoritaires, langues classiques ou langue(s) de scolarisation.

ISBN 978-92-871-8233-3

Liberté(s) – Activités d'apprentissage pour les classes du secondaire sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (2016)

Ce manuel d'éducation aux droits de l'homme présente 12 activités d'apprentissage fondées sur des décisions marquantes de la Cour européenne des droits de l'homme. Son but est de familiariser les élèves du secondaire avec les principes clés du droit européen en matière de droits de l'homme, afin de les aider à mieux comprendre le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme. ISBN 978-92-871-8213-5

Principes directeurs à l'attention des éducateurs pour combattre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans – Aborder l'islamophobie à travers l'éducation (2015)

Élaborés par l'OSCE/BIDDH, le Conseil de l'Europe et l'Unesco, ces principes directeurs visent à aider les éducateurs à lutter contre l'intolérance et la discrimination dont sont victimes les musulmans. Ils sont destinés à un large public, dont les enseignants, les chefs d'établissement et les directeurs d'école, les responsables de l'élaboration des politiques éducatives et les services de l'éducation, les formateurs d'enseignants, les syndicats d'enseignants et les associations professionnelles, et les ONG. Ces principes sont applicables tant dans le primaire que dans le secondaire et peuvent également être exploités dans les cadres éducatifs non formels.







Histoires partagées pour une Europe sans clivages (2014)

Dans une période où de nombreux pays européens réduisent la place accordée à l'enseignement de l'histoire européenne ou menacent de le supprimer, le Conseil de l'Europe a conçu un outil paneuropéen complet traitant de quatre grands thèmes: l'impact de la révolution industrielle; l'évolution de l'éducation; les droits de l'homme tels qu'ils sont représentés dans l'histoire de l'art; l'Europe et le monde.

Manuels « Vivre la démocratie » : Éduquer à la démocratie, Grandir dans la démocratie, Vivre en démocratie, Participer à la démocratie, Apprendre à connaître les droits de l'enfant, Enseigner la démocratie

Les six manuels du Conseil de l'Europe «Vivre la démocratie» proposent aux enseignants des matériels pédagogiques de grande qualité qui ont été testés par des éducateurs dans plusieurs pays et sont suffisamment souples pour permettre à la fois aux plus chevronnés et aux futurs enseignants d'introduire l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme de manière amusante, interactive et stimulante dans leurs établissements. Ils ont été rédigés par des experts de différentes régions d'Europe et couvrent toutes les phases de la scolarité obligatoire, de l'enseignement primaire au secondaire.

Un soutien stratégique pour les décideurs - Instrument d'action pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (2011) – Mallette ECD/EDH

Un ensemble d'outils pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme par l'éducation a été mis au point par le Conseil de l'Europe en se fondant sur l'expérience et le savoir-faire de ses États membres en la matière; on le connaît dorénavant sous le nom de « mallette ECD/EDH ». Il inclut des publications spécialement destinées aux responsables politiques, aux formateurs d'enseignants, aux directeurs d'établissements, aux inspecteurs scolaires, aux universités et aux organisations de la société civile.

ISBN 978-92-871-7061-3

Le Service de l'éducation en chiffres

En 2015...

- **5 080** représentants d'États membres ont participé à des activités du Conseil de l'Europe
- **50** États ont ratifié la Convention culturelle européenne (1954) (STE n° 18), dont les 47 États membres du Conseil de l'Europe
- 159 rencontres (groupes de travail, séminaires, ateliers, conférences) ont été organisées en coopération avec les États membres
- 100 formations en ligne et ressources pédagogiques ont été mises à disposition sur le site web du programme Pestalozzi
- Le principal site web consacré aux politiques linguistiques regroupe **plus de 1000** ressources destinées aux décideurs, aux concepteurs de programmes, aux prestataires de formations et aux formateurs
- **22** pays ont participé aux universités d'été sur les droits de l'homme et la démocratie à l'école

Ressources en ligne et sites web

- Service de l'éducation
 www.coe.int/education
- Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle www.coe.int/lang-platform
- Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)
 www.coe.int/lang-CEFR
- Intégration linguistique des migrants adultes www.coe.int/lang-migrants
- Portfolio européen des langues www.coe.int/portfolio
- Autobiographie de rencontres interculturelles www.coe.int/lang-autobiography
- Journée européenne des langues www.coe.int/edl
- Éducation à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme www.coe.int/edc

- Programme Pestalozzi de formation des professionnels de l'éducation www.coe.int/pestalozzi
- Enseignement de l'histoire www.coe.int/history-teaching
- Enseignement de l'Holocauste www.coe.int/holocaust
- Plateforme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED)
 www.coe.int/etined
- « Enseignement supérieur » du Conseil de l'Europe www.coe.int/highereducation
- Reconnaissance des qualifications www.enic-naric.net/

La démocratie et les droits de l'homme

Dans notre action...



Nos droits sont respectés et nous respectons les droits d'autrui Nous nous mettons d'accord sur des règles de travail en commun



Nous participons aux affaires de la collectivité



Naus annrenans des chases

Nous apprenons des choses qui sont importantes pour nous



Nous réglons nos conflits sans violence et chacun se sent en sécurité





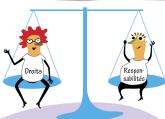




Nous coopérons avec nos familles, nos écoles, les organisations de jeunesse et les médias



Nous aimons parler de nos actions en faveur des droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique



Nous avons des droits et des responsabilités





Nous avons notre mot à dire sur ce que nous faisons et comment nous le faisons

MOBILISONS-NOUS! «

Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme

>> www.coe.int/edchre **



COUNCIL OF EUROPE

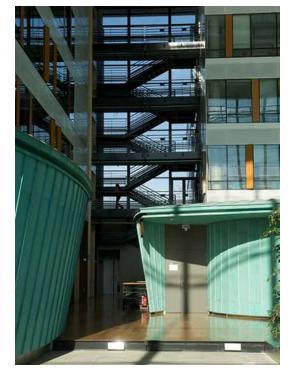
Le CDPPE en images



Le bâtiment Agora du Conseil de l'Europe









Page 30 ► L'éducation au Conseil de l'Europe

Gardez le contact!

Pour être au courant des travaux du Conseil de l'Europe et des derniers développements intervenus dans les États membres en matière d'éducation:



www.coe.int/education

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int





FRA